

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : vicky dubeault

<https://www.cadre21.org/membres/9e621e40c4c705fcec80d189>

Date d'obtention : 2020-11-20 18:59:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, on parle avec l'auteur du signalement ou la victime. On rassure, on les soutiens et on évalue. On remplit le formulaire d'évaluation. En recueillant l'information, on s'informe s'il y a d'autres personnes d'impliquer. S'il y a lieu, on les rencontre seul et on complète le formulaire.

Dernière étape, si l'instigateur avait une intention malveillante, on ne rencontre pas le jeune et on réfère à la police. Si, après le recueil d'informations, on constate que c'était plus de l'impulsivité, on rencontre le jeune, remplit formulaire et on réfère le dossier à la police.

Toutes les étapes doivent se faire le plus rapidement possible et dans le respect et la confidentialité. On sensibilise les élèves concernés à respecter la vie privé des élèves concernés.

Tous les téléphones qui ont de la pornographie juvénile à l'intérieur doivent être confisquer et remis à la police. (victime, instigateur et/ou autres personnes impliquées)

S'il y a refus de collaborer de la part de qui que ce soit, référé à la police.

Informé les parents le plus tôt possible.

On doit être rassurante et compréhensive, mais dirigeante dans les étapes. On le fait pour leur sécurité et leur bien.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

nos limites et notre mandat dans notre établissement scolaire

Si c'est le parent qui s'inquiète pour son jeune, on réfère le parent à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

recueillir les informations de la victime. C'est très délicat. Il faut être rassurant, compréhensif et sans jugement. Ce n'est pas évident pour eux. Ils ont surement une honte énorme.